

Règlement 2025

Pays Voironnais Trail Series

- Sacré trail des collines tullins
- Trail du lac de paladru
- Trail du circuit de la sure
- F2v foulées de voreppe
- Foulée nature de crossey
- Trail du buis la buisse
- Val'Oween trail



Pays Voironnais

Trail
Series



SOMMAIRE

00	INTRODUCTION		3
-----------	--------------	--	----------

01	LES INSCRIPTIONS		4
-----------	------------------	--	----------

02	PRÉREQUIS DE CLASSIFICATION		4
-----------	-----------------------------	--	----------

03	LE CLASSEMENT	03 - A / LE CLASSEMENT INDIVIDUEL	5-6
		03 - B / LE CLASSEMENT ENTREPRISE	7
		03 - C / LE CLASSEMENT CLUB	8

04	LES RÉCOMPENSES		9
-----------	-----------------	--	----------

05	LES MODALITÉS DIVERSES		10
-----------	------------------------	--	-----------

INTRODUCTION



Qu'est-ce que le Pays Voironnais Trail Series (PVTs)?

Le Pays Voironnais Trail Séries est un CIRCUIT CHALLENGE comprenant l'ensemble des courses Trail du Pays Voironnais (38) sur des formats compris entre 21 et 32 km. Soit 7 organisations, 7 courses sélectionnées, et un circuit en 7 étapes.

LES ORGANISATIONS, LES COURSES RETENUES ET LE CALENDRIER 2025 :

1^{ÈRE} ÉTAPE : LE 16 MARS

Le Sacré Trail des Collines
27km et 1150mD+

2^È ÉTAPE : LE 20 AVRIL

Le Trail du Lac de Paladru
32km et 1000mD+

3^È ÉTAPE : LE 8 JUIN

Le Trail du Circuit de la Sure
- Le Balcon de la Sure
31km et 1600mD+

4^È ÉTAPE : LE 15 JUIN

Les Foulées de Voreppe -
La Chaleysienne
21km et 1200mD+

5^È ÉTAPE : LE 5 OCTOBRE

Les Foulées de Crossey
22km et 1000mD+

6^È ÉTAPE : LE 12 OCTOBRE

Le Trail du Buis
30km et 1200mD+

7^È ÉTAPE : LE 25 OCTOBRE

Le Val'Oween Trail
30km et 999mD+

COMBO 2

COMBO 1

Les 7 organisations sont totalement indépendantes en termes de fonctionnement et chacune possède son propre règlement de course. Chaque coureur devra accepter le règlement de chaque organisation.

(voir règlements des sept organisations)

LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font directement sur les sites internet des 7 organisations.

PRÉREQUIS DE CLASSIFICATION

LE **PVTS** EST COMPOSÉ DE **3 CHALLENGES** :

A - Le Challenge Individuel :

Pour être classé, il faut avoir **participé** et **être classé** (finisher) dans **4 courses minimum** sur les 7.

B - Le circuit Challenge Entreprise :

- Pour participer à ce challenge, l'entreprise doit remplir le « **bulletin de participation Entreprise** » disponible sur le site du service Tourisme du Pays Voironnais.
- Pour être classée, l'Entreprise doit **avoir participé** et **être classée** (finisher) à 1 course minimum sur les 7 et fournir un **coureur** (salarié(e)) **différent** pour chaque course.
- Un coureur peut être classé en individuel et participer au classement Entreprise et/ou au challenge Club.
- Une **entreprise** peut présenter **plusieurs équipes**. Un même coureur ne peut pas faire partie de plusieurs équipes.

C - Le challenge Club :

NOUVEAUTÉ 2025

- Pour être classé, le club d'athlé doit fournir au minimum **1 licencié classé (Finisher) pour 1 course**.
- Un même coureur peut être classé en individuel et participer au challenge Entreprise.

03 LE CLASSEMENT

A - LE CLASSEMENT INDIVIDUEL

1 - Attribution des points du PVTS :

Le **gagnant** ou la **gagnante** est le coureur ou la coureuse ayant obtenu le **moins de points** à l'issue des 7 courses.



2 - Calcul des points

Cumul du nombre de points par course :

- (Classement coureur **STC** x 1000) / nbr de finishers +
- (Classement coureur **TLP** x 1000) / nbr de finishers +
- (Classement coureur **CDS** x 1000) / nbr de finishers +
- (Classement coureur **F2V** x 1000) / nbr de finishers +
- (Classement coureur **F2C** x 1000) / nbr de finishers +
- (Classement coureur **TDB** x 1000) / nbr de finishers +
- (Classement coureur **VAL** x 1000) / nbr de finishers.

Si participation à 6 courses sur les 7

(Cumul des points des 6 courses) + (Cumul des points des 6 courses / 6) +

- Si absence **STC** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **TLP** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **CDS** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **F2V** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **F2C** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **TDB** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **VAL** (nbr de finishers / 20).

Si participation à 5 courses sur les 7

(Cumul des points des 5 courses) + 2x (Cumul des points des 5 courses / 5) +

- Si absence **STC** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **TLP** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **CDS** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **F2V** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **F2C** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **TDB** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **VAL** (nbr de finishers / 20).

Si participation à 4 courses sur les 7

(Cumul des points des 4 courses) + 3x (Cumul des points des 4 courses / 4) +

- Si absence **STC** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **TLP** (nbr de finishers / 20),

- Si absence **CDS** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **F2V** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **F2C** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **TDB** (nbr de finishers / 20),
- Si absence **VAL** (nbr de finishers / 20).

3 - Classement par catégorie

LE CHALLENGE EST COMPOSÉ DE 4 CATÉGORIES :

1^{ère} Catégorie : ÉLITE

Les premiers 10 % du classement.

Le gagnant ou la gagnante est le coureur ou la coureuse qui aura obtenu le moins de points à l'issue des 7 courses dans la catégorie Elite.

La gagnante du PVTS est la coureuse (Femme) qui aura obtenu le moins de points à l'issue des 7 courses dans la catégorie Elite Femme.

2^e Catégorie : PRESTIGE

Des 10 % aux 40 % suivants du classement.

Le gagnant Homme est le 1^{er} de la catégorie.

La gagnante Femme est la 1^{ère} de la catégorie.

3^e Catégorie : CHAMPION

Des 40 % aux 70 % suivants du classement.

Le gagnant Homme est le 1^{er} de la catégorie.

La gagnante Femme est la 1^{ère} de la catégorie.

4^e Catégorie : MÉRITE

Des 70 % aux 100 % suivants du classement.

Le gagnant Homme est le 1^{er} de la catégorie.

La gagnante Femme est la 1^{ère} de la catégorie.

Les « **Ultimes Challengers** » sont les coureurs ou coureuses qui clôturent les catégories.

03

LE CLASSEMENT

A - LE CLASSEMENT INDIVIDUEL

4 - Les Combos dans le challenge individuel :

Il y aura deux combos dans le challenge PVTS 2025. Ces combos permettent de **réduire son total de points** en réalisant des courses rapprochées dans le temps.



Combo 1 :

Enchaînement de l'étape 3 *Circuit de la Sure* et de l'étape 4 *Foulée de Voreppe*.

Pour bénéficier de la déduction de points, il est impératif d'être classé et finir sur ces 2 courses.

Calcul déduction de point du Combo 1 :

Points total de votre challenge à l'issue de l'étape 4 - (Nombre de finishers cumulé CDS + F2V) / 8).

Combo 2 :

Enchaînement de l'étape 5 *La Foulée de Crossey*, l'étape 6 *Trail du Buis* et l'étape 7 *Val'Oween Trail*.

Là encore, pour obtenir la déduction, il faut être classé et finir sur ces trois épreuves.

Calcul déduction de point du Combo 2 :

Point total de votre challenge à l'issue de l'étape 7 - (Nombre de finishers cumulé F2C + TDB + VAL) / 8)

Les deux combos sont indépendants mais peuvent être cumulés.

03

LE CLASSEMENT

B - LE CLASSEMENT ENTREPRISE



1 - Attribution et Classement des points Entreprise du Pays Voironnais Trails Series :

L'entreprise gagnante est celle qui aura réuni le minimum de points à l'issue des 7 courses.

2 - Calcul des points

Cumul du nombre de points par course :

- Classement coureur Entreprise du **STC** +
 - Classement coureur Entreprise du **TLP** +
 - Classement coureur Entreprise du **CDS** +
 - Classement coureur Entreprise du **F2V** +
 - Classement coureur Entreprise du **F2C** +
 - Classement coureur Entreprise du **TDB** +
 - Classement coureur Entreprise du **VAL**.
-
- Si absence **STC** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **TLP** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **CDS** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **F2V** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **F2C** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **TDB** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **VAL** (nombre de finishers + 1).

03 LE CLASSEMENT

C - LE CLASSEMENT CLUB

(Meilleure participation/performance)

1 – Attribution et classement des points « Club » du PVTS

Le Club gagnant est celui qui aura réuni le minimum de points à l'issue des 7 courses.



2 – Calcul des points

Pour déterminer le classement, il sera pris en compte le nombre de points de chaque licencié et le nombre de participant de chaque club selon la formule de calcul ci-dessous.

Cumul du nombre de points par course :

- (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **STC** +
 - (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **TLP** +
 - (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **CDS** +
 - (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **F2V** +
 - (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **F2C** +
 - (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **TDB** +
 - (Nbr de points cumulé par les licenciés du club / Nbr de licenciés du club) X (Nbr de finisher/Nbr de licenciés du club) du **VAL**
-
- Si absence **STC** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **TLP** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **CDS** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **F2V** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **F2C** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **TDB** (nombre de finishers + 1),
 - Si absence **VAL** (nombre de finishers + 1).

LES RÉCOMPENSES 04

À l'issue du Circuit Challenge, des récompenses officielles seront attribuées aux :

Classement Individuel :

ÉLITE : 1^{er} Homme / 1^{ère} Femme / Ultime challenger élite

PRESTIGE : 1^{er} Homme / 1^{ère} Femme / Ultime challenger prestige

CHAMPION : 1^{er} Homme / 1^{ère} Femme / Ultime challenger champion

MÉRITE : 1^{er} Homme / 1^{ère} Femme / Ultime challenger mérite

Classement Entreprise :

1^{ère} Entreprise

Classement Club :

1^{er} Club

14 Trophées,

Soit 12 Trophées Individuels*, 1 Trophée Entreprise et 1 Trophée Club.

Un trophée « spécial » sera remis au finisher ayant réussi la prouesse d'obtenir la meilleure position en point négatif.

+ 1 certificat **Finisher PVTS 2025** à chaque finishers

*Les trophées individuels ne sont pas cumulable.

05

LES MODALITÉS DIVERSES

- La participation au Circuit Challenge du Pays Voironnais Trail Series est gratuite. Le Challenge est ouvert à tous les coureurs, licenciés ou non, un PPS de moins de 3 mois est exigé sur chaque épreuve pour les non-licenciés par les 7 organisations.
- Pour des raisons techniques, la notion d'ex-æquo n'est pas reconnue au niveau du Challenge, en cas d'ex-æquo ou d'arrivée « main dans la main », la place officielle sera attribuée aléatoirement.
- Les ex-æquo seront départagés en fonction de la règle suivante (exemple : 1er et arrivés (ensemble, main dans la main...), les deux (ou plus) participants seront classés n°2 (3 ou plus) sur l'étape du Challenge).
- En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves, l'organisation se réserve le droit de modifier les articles.
- En cas de problème important et majeur de classement d'une ou plusieurs épreuves, affectant le calcul du classement du challenge, le comité du Pays Voironnais Trail Séries se réserve le droit de ne pas comptabiliser la ou les épreuves en question.
- Les contestations relatives au résultat d'une épreuve seront faites directement auprès de l'organisateur de la manifestation concernée dans les 24 heures suivant l'épreuve.
- Les contestations relatives au classement du Challenge devront être faites par mail ou par courrier à l'organisation du Challenge dans les 24 heures qui suivent la diffusion des classements.
- En cas de litige, seul le comité du Pays Voironnais Trail Series aura compétence à intervenir, sa décision est sans appel.
- Tous coureurs ne souhaitant pas figurer dans les classements du Pays Voironnais Trail Séries devra en faire la demande à l'adresse mail : paysvoironnaistrailseries@gmail.com.
- Les classements « Individuel » et « Entreprise » seront actualisés et consultables le dimanche dès 20h sur les réseaux sociaux du Pays Voironnais Trail Séries (Facebook...). Le classement « Club », quant à lui, sera actualisés et consultable le mardi suivant la course dès 20h sur les mêmes réseaux. Les classements seront disponibles aussi sur le site de l'Office du tourisme du Pays Voironnais la semaine suivante après l'épreuve.
- Les challengers finishers se verront offrir un lot souvenir aux couleurs du Challenge.
- Dans la mesure du possible, une cérémonie de remise des récompenses sera organisée. (Modalités à venir)



Pays Voironnais
Trail
Series